

Délibération n°1

*Objet : Attribution du
marché de construction
d'une déchèterie-
recyclerie sur la commune
de Lafrançaise*

Date de convocation :
13/07/2011

Date d'affichage :
13/07/2011

*Nombre de Membres
en exercice :*
32

Nombre de présents :
24

Nombre de votants :
24

L'an deux mille onze,
le 27 juillet 2011 à 18 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, PALMIE, Messieurs BENOIS, CALVET, FARROUIL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, POUJAL, PRADIN, RESONGLES, REYGADE, TAFOUREAU, Mme CHARRIER suppléante de Mme TAURAN, Mme FLOQUET suppléante de M. PRAYSSAC, M. CAZOTTES suppléant de M. ROZES, M. LABORIE suppléant de Mme PARCELLIER.

Excusés : Mesdames LUENGO, KUHN, Messieurs BARREAU, CHERON, COUDERC, GIORDANA, GUTHMULLER, MAUBERT.

Secrétaire de séance : Madame FERRERO.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération n°5 du 8 juin 2010 qui l'autorise à lancer le marché public en procédure adaptée pour la construction de la déchèterie-recyclerie qui sera située sur la commune de Lafrançaise.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres dressé par le maître d'œuvre, PRIMA Ingénierie, et présente l'avis du groupe de travail composé des membres du bureau chargé de suivre ce marché.

Monsieur le Président propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot A1 : Terrassement / Génie Civil

Entreprise : Groupement ETC/LUVISUTTO/VOINOT TP

Solution retenue : variante des murs coulés en place et réalisation d'un mur unique pour le soutènement et le bâtiment.

Option incluse : mise en œuvre d'un durcisseur pour les surfaces bétonnées

Montant : 177 000,00 € HT

Lot A2 : Voirie / Réseaux divers

Entreprise : VOINOT TP

Solution retenue : variante traitement à la chaux et au ciment

Montant : 186 000,00 € HT

Lot A3 : Serrurerie

Entreprise : VOINOT TP

Solution retenue : solution de base

Montant : 41 041,00 € HT

Lot B1 : Gros œuvre

Entreprise : ETC/LUVISUTTO

Solution retenue : variante proposée par le candidat

Options incluses : mise en place de drain en pied de mur et dalle bac collaborant

Montant : 101 000,00 € HT

Lot B2 : Charpente métallique – Couverture – Zinguerie

Entreprise : SARL T-METAL

Solution retenue : variante pour connexion sur bâtiment (façade nord)

Montant : 140 000,00 € HT

Lot B3 : Menuiseries extérieures

Entreprise : VERRALU

Solution retenue : solution de base

Montant : 39 026,90 € HT

Lot B4 : Plâtrerie – Isolation – Menuiseries intérieures

Lot infructueux.

Lot B5 : Electricité

Entreprise : FAUCHE

Solution retenue : solution de base

Montant : 37 800,00 € HT

Lot B6 : Plomberie / Sanitaire / Chauffage

Entreprise : ARQUE

Solution retenue : solution de base

Montant : 7 471,00 € HT

Lot B7 : Carrelage / Faïence

Entreprise : LACAZE

Solution retenue : variante parquet flottant

Montant : 11 201,20 € HT

Lot B8 : Peinture

Entreprise : VEDEILHE

Solution retenue : solution de base

Montant : 8 560,55 € HT

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Décide de retenir les entreprises proposées par son Président ci-dessus pour les lots A1, A2, A3, B1, B2, B3, B5, B6, B7, B8,

Autorise son Président à signer les marchés correspondants,

Déclare le lot B4 infructueux,

Autorise son Président à relancer le marché de Plâtrerie, Isolation, Menuiseries intérieures.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE